

Echos du Parlement Bruxellois

N° 1 octobre 2004 session 2004-2005

PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU CONSEIL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Editorial

Le Parlement est la maison de la Cité, le lieu où se mènent les débats qui concernent directement les citoyens. Notre Région dispose aujourd'hui, au travers de son Parlement, d'un outil efficace permettant à tous les Bruxellois d'exprimer à la fois leur attachement à la démocratie et leurs préoccupations quotidiennes.

La valeur qui doit guider notre action est sans conteste la promotion de cet idéal démocratique qui nous permettra de lutter ainsi contre l'extrémisme, le rejet de l'autre ou toute autre forme d'inégalité. Il faut mener ce combat, sans relâche, en promouvant les valeurs de citoyenneté, de respect de l'autre, de dialogue, de compréhension et de tolérance.

Pour cela, nous souhaitons ouvrir encore et toujours plus le Parlement aux Bruxellois, au monde associatif, aux forces vives, aux acteurs sociaux et économiques de la Région et également mieux faire connaître, à tous, l'ensemble de l'activité parlementaire.

Notre ville Région doit relever un certain nombre de défis en matière d'emploi, de logement, d'économie, de solidarité intergénérationnelle et interculturelle. Toutes ces questions sont abordées au sein de notre Assemblée, en collaboration étroite avec le Gouvernement, afin d'être résolues efficacement.

Enfin, nous souhaitons pour conclure faire du Parlement un acteur dynamique de la vie démocratique, à la disposition des Bruxellois de toutes origines. Une Assemblée tournée vers la société civile, en travaillant avec toutes les forces de la Région, dans l'intérêt des citoyens, quelles que soient leurs langues, origine, culture, convictions philosophiques, situation économique ou sociale.

Chaque pierre qui consolide l'édifice de la démocratie a son importance.

Jos Chabert
PREMIER
Vice-Président

ERIC TOMAS
Président

Le travail parlementaire reprend ...

Une séance plénière du Conseil et de l'Assemblée réunie a eu lieu le vendredi 8 octobre. Un des sujets brûlants de cette première séance plénière fut l'extension de DHL à l'aéroport de Bruxelles-National. Au cours de cette même séance, la composition des commissions permanentes a été arrêtée (voir le site Internet du Parlement bruxellois: www.parbru.irisnet.be - Le Parlement - commissions).

Les séances de rentrée pour la session 2004-2005 ont eu lieu le mercredi 20 octobre pour le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et le jeudi 21 octobre pour l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.



Portrait du nouveau Président Eric Tomas



Eric Tomas est né le 16 mai 1948 à Uccle. Il passe sa petite enfance à Anderlecht, commune où il habite d'ailleurs toujours aujourd'hui et à laquelle il est très attaché.

Il choisit d'entrer, après ses humanités, à l'Université Libre de Bruxelles où il décroche un diplôme d'Ingénieur Civil Chimiste et entame alors une carrière universitaire. Docteur en Sciences Appliquées, il s'oriente vers la recherche. Il est depuis 1982, chef de travaux et maître de conférence en analyse

énergétique des produits et procédés industriels.

Parallèlement à son parcours universitaire, Eric Tomas se lance dans l'action politique dès 1977. Il milite au sein du Parti socialiste et devient collaborateur, en 1980 et 1981, de Philippe Moureaux, Ministre de l'Intérieur, puis Ministre de la Justice.

Elu en 1982, au sein du Conseil communal d'Anderlecht, il devient, quelques années plus tard, le chef du groupe socialiste. Il est également élu à la Chambre des Représentants en 1985, avec un mandat renouvelé en 1987 et en 1991. Il se distingue au Parlement par sa maîtrise de nombreux dossiers, à caractère scientifique ou économique, dans les commissions dont il est membre ou qu'il préside.

Il se voit confier, en 1993, un poste au Gouvernement de la Communauté française en tant que Ministre du Budget, de la Culture et du Sport. En 1995, il quitte le Parlement national et se présente aux élections du Conseil Régional Bruxellois. Élu député régional, il est nommé Secrétaire d'Etat chargé, notamment, de la politique du Logement et

des Services de Taxis. Au sein du Collège de la Commission Communautaire française, il est Ministre de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, de la Santé, des Transports scolaires et de la Fonction publique.

En juillet 1999, il est désigné comme Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie, et de la Revitalisation des Quartiers. Il est également Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Transports Scolaires, de la Cohabitation, des Relations internationales et intra-belges et Membre du Collège de la Commission communautaire commune chargé de l'Aide aux personnes et de la Fonction Publique.

Depuis le 19 juillet 2004, Eric Tomas est le Président du Parlement bruxellois, de l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire Commune et préside la Commission des Affaires Générales et des Finances.

Portrait de Jos Chabert, Premier Vice-Président



Né à Etterbeek, d'un père échevin à Woluwe-Saint-Pierre, Jos Chabert est un Bruxellois de souche.

Après une enfance heureuse, il quitte sa ville natale pour aller étudier le droit à Louvain. Jeune diplômé, bien qu'approché par plusieurs partis, il rejoint sans aucune hésitation les chrétiens démocrates.

En 1965, il devient échevin à Meise. Son ambition est d'apprendre aux gens à vivre ensemble. A cette fin il crée dans sa commune un laboratoire de langues qui vise à rapprocher les deux communautés linguistiques. Depuis lors le modèle consensuel est sa voie.

Sa carrière politique couvre quelque quarante années durant lesquelles il endossera pratiquement toutes les compétences à l'exception de la défense et l'éducation. C'est lui qui inaugure en tant que ministre des transports le métro bruxellois.

Il s'était juré d'abandonner la politique à 55 ans mais il ne peut pas résister à un nouvel engagement en 1989 lors de la création de la Région. Il y a été actif durant quinze ans comme ministre.

Les trois partis flamands au pouvoir ont voulu lui témoigner leur reconnaissance en lui proposant la première vice-première présidence de l'assemblée.

C'est en cette qualité qu'il continuera à œuvrer pour ce qui lui a toujours tenu à cœur soit une ville multiculturelle où les citoyens de langues, cultures et religions différentes cohabitent dans un respect mutuel.

Les résultats des élections du 13 juin 2004

Le 13 juin dernier, chaque électeur bruxellois a pu décider quel député, francophone ou néerlandophone, il souhaitait déléguer au Parlement régional. Il s'agissait là de la quatrième élection organisée depuis la création de la Région de Bruxelles-capitale, en 1989.

Votes émis	471.528
Blancs et nuls	17.796
Votes valables	453.732

Listes francophones	391.216 (72 sièges)
Listes néerlandophones	62.516 (17 sièges)

Répartition des sièges francophones et néerlandophones

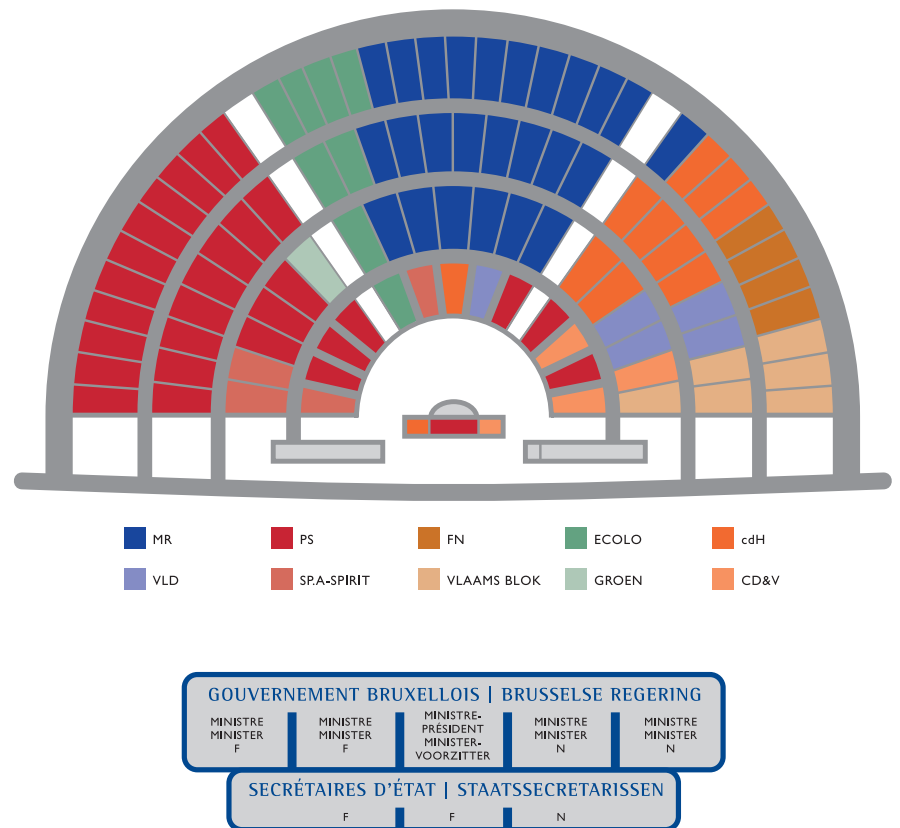
PS	26	Vlaams Blok	6
MR	25	VLD	4
cdH	10	Sp.a-Spirit	3
Ecolo	7	CD&V	3
FN	4	Groen!	1
	72		17

Il y avait 89 sièges à pourvoir, soit quatorze de plus qu'au scrutin précédent. Les listes franco-

phones se partageaient 72 sièges et les listes néerlandophones, 17.

Par rapport aux résultats de 1999, on observe quelques glissements. Le parti socialiste (PS) connaît une progression importante. Il double son nombre de sièges et devance désormais le Mouvement réformateur (MR) d'un siège. Ecolo, qui était encore un poids lourd sous la précédente législature, recueille moins de sièges que le Centre démocrate humaniste (cdH). Du côté flamand, le VLD devient la principale formation démocratique de l'assemblée. Les groupes politiques ont été reconnus, à savoir quatre groupes politiques francophones (PS, MR, cdH et Ecolo) et cinq groupes politiques néerlandophones (Vlaams Blok, VLD, Sp.a-Spirit, CD&V et Groen !). Peuvent constituer un groupe politique reconnu, les élus d'une même liste électorale qui à obtenu 10 % des sièges au sein du groupe linguistique correspondant.

La nouvelle coalition dite de «l'Olivier» doit faire face à une opposition composée du MR, du FN, de Groen ! et du Vlaams Blok.



Le profil des députés

L'âge moyen du parlementaire bruxellois est de 46 ans. Le plus âgé compte 71 printemps et le plus jeune 25 étés.

La représentation féminine va crescendo: avec une présence de 37 élus sur 89 députés, (soit 41,6% des sièges), les femmes améliorent leur score de 10% par rapport à l'ancienne législature. Sur ce terrain, Bruxelles distance très nettement la Flandre et la Wallonie.

Le Parlement bruxellois compte par ailleurs, environ 20 % de députés d'origine allochtone.

C'est le PS qui compte la plus forte participation de mandataires féminines et d'origine étrangère.

Jos Chabert, Willem Draps, Didier Gosuin, Jacques Simonet et Eric Tomas peuvent être comptabilisés parmi les nouveaux parlementaires. Ils exerçaient des compétences ministérielles sous la précédente législature. Ils ont été réélus et ont, cette fois, prêté le serment de député et seront amenés à assumer diverses responsabilités au sein du parlement (voir ci-après). La moitié de l'assemblée est

constituée de nouveaux venus. Et parmi les 44 nouveaux députés régionaux 33 sont francophones. Six élus sur dix disposent, par ailleurs, d'un mandat politique au niveau local.

Le Bureau et le Bureau élargi

La gestion quotidienne et l'organisation des services du Parlement bruxellois sont assumées par le Bureau. En font partie, le président, Eric Tomas (PS) et le premier vice-président Jos Chabert (CD&V), chacun d'un groupe

linguistique différent. Ils sont assistés par trois vice-présidents: Didier Gosuin (MR), Mohamed Azzouzi (PS), Marion Lemesre (MR) et par dix secrétaires: Joël Riguelle (cdH), Mohamed Daïf (PS), Willem Draps (MR), Alain Daems (Ecolo), Dominiek Lootens (Vlaams Blok), Emin Özkar (PS), Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp (MR), René Coppens (VLD), Jos Van Assche (Vlaams Blok) et Fouad Ahidar (Sp.a-Spirit). Le Bureau est formé selon le système de la représentation proportionnelle des groupes linguistiques et des groupes politiques reconnus ; un tiers de

Le Président Eric Tomas (PS)		Le Premier Vice-Président Jos Chabert (CD&V)		Les Vice-Présidents Didier Gosuin (MR)			 Mohamed Azzouzi (PS)			 Marion Lemesre (MR)			Les Secrétaires Joël Riguelle (cdH)			 Mohamed Daïf (PS)			 Willem Draps (MR)			 Alain Daems (Ecolo)																	
Les Secrétaires Dominiek Lootens (Vlaams Blok)						 Emin Özkar (PS)						 Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp (MR)						 René Coppens (VLD)						 Jos Van Assche (Vlaams Blok)						 Fouad Ahidar (Sp.a-Spirit)						Les Présidents de groupe Rudi Vervoort (PS)		 Jacques Simonet (MR)	
Les Présidents de groupe Denis Grimberghs (cdH)		 Yaron Pesztat (Ecolo)		 Johan Demol (Vlaams Blok)		 Jean-Luc Vanraes (VLD)		 Marie-Paule Quix (Sp.a-Spirit)		 Walter Vandenbossche (CD&V)		 Adelheid Byttebier (Groen)		Les deux membres complémentaires du Bureau élargi Isabelle Emmery (PS)		 Bernard Clerfayt (MR)																							

ses membres doivent appartenir au groupe linguistique néerlandais.

Le Bureau est dit «élargi» lorsqu'il est complété par les présidents des groupes politiques reconnus, à savoir Rudi Vervoort (PS), Jacques Simonet (MR), Denis Grimberghs (cdH), Yaron Pesztat (Ecolo), Johan Demol (Vlaams Blok), Jean-Luc Vanraes (VLD), Marie-Paule Quix (SPa-Spirit), Walter Vandebossche (CD&V) et Adelheid Byttebier (Groen !). Les groupes de plus de 15 élus comptent 2 membres supplémentaires, à savoir Isabelle Emmerly (PS) et Bernard Clerfayt (MR). Le Bureau élargi prépare les séances et en établit l'ordre du jour.

Interaction des assemblées

La Constitution prévoit que certains parlementaires bruxellois siègent également au Sénat et dans une autre assemblée législative fédérée, en l'occurrence le Parlement de la Communauté française.

Le Sénat.

Il existe un lien entre le Parlement bruxellois et le Sénat fédéral. En effet, depuis 1995, le Sénat peut compter dans ses rangs, aux côtés de ses 40 élus directs, 21 «sénateurs de Communauté». Parmi ceux-ci, le Parlement de la Communauté française a envoyé 5 élus bruxellois au Sénat. Il s'agit de Sfia Bouarfa (PS), de Francis Delpérée (cdH), d'Amina Derbaki Sbaï (PS), d'Alain Destexhe (MR) et de François Roelants du Vivier (MR).

Le Parlement de la Communauté française

Les cinq groupes politiques francophones du Parlement bruxellois ont désigné 19 de leurs élus pour siéger au Parlement de la Communauté française, aux côtés des 75 députés régionaux wallons.

Le Parlement flamand

Six députés bruxellois siègent au parlement flamand, aux côtés des 118 députés régionaux flamands. Ils ne sont plus membres du Parlement bruxellois comme auparavant. Ils ont été directement élus par le corps électoral bruxellois pour siéger au Parlement flamand. On n'applique donc plus ici le système dit de la «double casquette».



Des délégations étrangères en visite d'étude à Bruxelles

Intéressées par le fonctionnement des institutions bruxelloises, plusieurs délégations étrangères ont visité le Parlement bruxellois. Le mercredi 15 septembre une délégation de l'Assemblée nationale du Vietnam, le jeudi 23 septembre une délégation parlementaire de l'Assemblée Nationale du Kosovo conduite par son Président Nexhat Daci ont rencontré le Président du Parlement bruxellois Eric Tomas (voir photo). Une délégation de l'Assemblée nationale de la République de Cuba a été reçue le lundi 4 octobre.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT A PRESENTE SES PRIORITES AU PARLEMENT

A la fin du mois de juillet, le gouvernement «Picqué III» a succédé à l'équipe «Simonet II». A l'issue des élections régionales du 13 juin, une majorité PS-CDH-Ecolo-VLD-CD&V-SPA a en effet pris le relais de la coalition MR-PS-VLD-CD&V-SPA qui gérait la Région de Bruxelles-capitale depuis le scrutin de 1999.

Mardi 20 juillet, le nouveau ministre-président Charles Picqué (PS), qui avait déjà dirigé les deux premiers gouvernements bruxellois, de la création de la Région en 1989 à 1999, a lu sa déclaration de politique générale devant le parlement. Celui-ci l'a ensuite approuvée, majorité contre opposition.

(81 membres présent: 53 contre 28).

L'action du gouvernement se développera autour de quatre axes: l'économie et l'emploi, la qualité de la vie et l'accueil de l'Europe.

UN CONTRAT POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

Un marché de l'emploi plus ouvert aux Bruxellois

De récentes statistiques ont mis en évidence la très nette sous-représentation des Bruxellois dans l'emploi bruxellois, par rapport aux habitants de Flandre et de Wallonie. En particulier dans les services publics, fédéraux et fédérés, installés dans la capitale. Le gouvernement s'engage, dès lors, à conclure des accords spécifiques avec les administrations régionales bruxelloises. Il entamera également des discussions en ce sens avec l'Etat fédéral et les entités fédérées. A l'égard du secteur privé, les aides publiques aux entreprises seront désormais liées aux retombées pour les Bruxellois en termes d'emploi et de formation.

Une des raisons du sous-emploi des Bruxellois sur le marché régional du travail est leur manque de formation. A titre d'exemple, le gouvernement multipliera la diffusion des chèques langue, dont l'accès sera étendu aux indépendants, et accroîtra l'offre de formation linguistique pour les demandeurs d'emploi. Un effort équivalent sera déployé pour l'accès aux nouvelles technologies.

Par rapport à la Flandre et à la Wallonie, Bruxelles a accumulé un important retard dans l'équipement de ses écoles techniques et professionnelles. Le gouvernement tentera de le rattraper, en collaboration avec les Communautés française et flamande, compétentes en la matière.

L'Etat fédéral a pris de nouvelles dispositions pour le contrôle des chômeurs. Charles Picqué rappelle, à cet égard, la nécessité pour la Région d'offrir, d'ici à 2007, à chaque demandeur d'emploi, un accompagnement adapté à sa situation. Bruxelles s'efforcera aussi de proposer une première expérience professionnelle aux jeunes peu qualifiés (16-30 ans) via la création d'un bureau social d'interim.

Pour accroître encore les possibilités d'embauche des Bruxellois, le gouvernement intensifiera les relations entre l'Orbem, l'organisme public de placement, et les entreprises. L'organisme régional démarchera systématiquement les employeurs, avec un effort particulier en direction des indépendants. Ces démarches s'étendront à la périphérie, wal-



Après la prestation de serment du 19 juillet 2004, les nouveaux ministres bruxellois et secrétaires d'Etat posent face à la terrasse de l'hémicycle ; d g à d : Benoît Cerecxe (cdH), Françoise Dupuis (PS), Guy Vanhengel (VLD), Charles Picqué (PS), Evelynne Huytebroeck (Ecolo), Pascal Smet (SPa-Spirit), Brigitte Grouwels (CD&V) et Emir Kir (PS)

lonne et flamande. Et pour que l'embauche reflète mieux la diversité culturelle de Bruxelles, les entreprises et organismes publics seront invités à définir des «plans de diversité».

L'économie: priorité aux petites entreprises

Nombre d'entreprises souffrent à Bruxelles d'un manque d'espace pour le déploiement de leurs activités. C'est un problème récurrent. Le gouvernement se propose d'augmenter l'offre publique de bâtiments industriels et de surfaces à vocation économique, via la Société de développement régional de Bruxelles (SDRB) qui pourra prendre certains bâtiments en location à long terme en vue de les mettre à la disposition des entreprises. L'objectif est clair: contribuer au maintien à Bruxelles des PME et TPE (toutes petites entreprises).

En matière de commerce extérieur également, Bruxelles accuse du retard par rapport aux deux autres Régions. Le gouvernement souhaite une collaboration inter-régionale plus étroite visant à démultiplier notre réseau d'attachés économiques et commerciaux.

Bruxelles, ville de congrès, dont le Palais des Congrès... est provisoirement fermé. Le ministre-président insistera pour que cette infrastructure économique de premier plan soit remise en activité. Il annonce une négociation avec l'Etat fédéral pour que la Région y soit réellement représentée au sein de ses instances. D'autre part, des démarches seront entamées afin de réaliser sur le plateau du Heysel un centre international de Congrès qui puisse abriter des manifestations mondiales.

LA QUALITE DE LA VIE

Le logement: augmenter le parc public

Pour fixer durablement l'emploi des Bruxellois dans la capitale, il importe de leur offrir un logement décent et abordable. Le gouvernement ambitionne d'accroître le parc de logements publics, avec une attention marquée pour le «3 chambres et plus». Le plan 2003-2007 de 82 millions d'euros au profit du sec-

teur du logement social devrait être intégralement respecté, a déclaré le ministre-président. Les communes qui en sont encore dépourvues seront encouragées à créer des régies foncières. L'application progressive du Code du logement devrait freiner l'abandon et l'insalubrité des habitations. Charles Picqué a laissé entrevoir l'instauration d'une taxe régionale sur les immeubles de logement laissés à l'abandon, et ce subsidiairement à la taxe communale existante.

Un système d'allocation-loyer sera progressivement expérimenté au profit des allocataires du CPAS.

Mais le gouvernement entend également favoriser l'acquisition de logements, en augmentant le nombre de prêts à taux réduit octroyés par le Fonds du logement. Innovation fiscale: les personnes faisant l'acquisition d'un premier logement, qu'elles occuperont, seront dispensées pendant cinq ans des centimes additionnels régionaux et communaux au pré-compte immobilier.

L'aménagement de la ville: un moratoire réglementaire

Dans la foulée de sa politique de logement, le gouvernement entend poursuivre les efforts du passé en matière de rénovation de l'espace public: recréer des parcs, veiller à la diversité commerciale, etc. Ces actions sont essentiellement entreprises par le biais des «contrats de quartier» conclus avec les communes. A la fin de cette législature (2009) le gouvernement entend y affecter 50 millions d'euros par an. Une négociation s'engagera, par ailleurs, avec la SNCB, pour le dégel de ses terrains à Bruxelles.

Quelques nouveautés en matière d'aménagement du territoire. Attentif aux conséquences fâcheuses de l'instabilité juridique en matière d'urbanisme, le gouvernement souhaite instaurer un moratoire sur toute évolution réglementaire en matière d'urbanisme et de planification. Et pour les bâtiments classés, un recours effectif sera rendu possible contre les décisions de la Commission royale des monuments et sites. Innovation encore: la mise en

place d'un «maître bâtisseur» devrait contribuer à l'amélioration de la qualité architecturale dans la Région.

Bruxelles, ville sale, peu sûre et pauvre en places d'accueil des tout petits. Le gouvernement entend combattre cette mauvaise réputation. Il multipliera, à cet effet, la création d'emplois d'agents contractuels subventionnés dans les secteurs de la sécurité (gardiens de parcs, etc), de la propreté et de la petite enfance. Et l'idée revient de la création d'une piscine en plein air...

La mobilité: objectif Stib gratuite

Avant la fin du premier semestre 2005, le réseau des trams et bus devrait améliorer la desserte des quartiers. La Stib prévoira des tarifs sociaux pour les minimexés, les demandeurs d'emploi et les moins de 18 ans, avec pour objectif l'accès gratuit, à terme, sur tout le réseau pour tout le monde. Les taxis seront intégrés au développement progressif d'un réseau de transport de nuit.

Bruxelles applaudit à la mise en place du RER, à condition que l'opération ne se retourne pas contre la Région: exil de population en périphérie, entraînant une diminution des recettes régionales, et report sur son budget de coûts d'investissement et d'exploitation. Bruxelles exigera aussi que toutes les gares SNCB installées sur son territoire soient desservies par

le RER et que la société de chemin de fer en assume les coûts d'aménagement.

En ce qui concerne les voitures, le gouvernement souhaite une harmonisation régionale du stationnement, aujourd'hui dévolu aux communes. Celles-ci continueraient toutefois d'encaisser les recettes des redevances.

L'environnement: un accord global pour les nuisances des avions

Autre facteur de la qualité de vie: l'environnement. Le ministre-président souligne que la malpropreté de notre Région a souvent été évoquée lors de ses contacts préliminaires avec les forces actives bruxelloises. Le gouvernement veillera donc à mieux coordonner les activités de l'Agence régionale Bruxelles Propreté et celles des autorités communales sur leurs voiries respectives. S'agissant de l'eau, on mettra en oeuvre une tarification familiale, solidaire et progressive.

L'aménagement de bâtiments publics à hautes performances énergétiques et environnementales sera encouragé et l'objectif de réduction de 20% du trafic routier d'ici à 2010 se voit confirmé.

Les nuisances sonores dues aux mouvements d'avions à l'aéroport de Bruxelles-National constituent une autre préoccupation majeure. A cet égard, la Région exigera la signature d'un accord de coopération, avec l'Etat fédéral et la Flandre, préalable, souligne Charles Picqué, à

toute réorganisation des vols: prise en compte des densités de populations concernées, pas d'augmentation du survol nocturne de Bruxelles, soutien apporté à la suppression des vols de nuit dans toute l'Union européenne, fixation des routes aériennes sur base d'un cadastre du bruit et poursuite des infractions à la réglementation régionale sur le bruit: autant d'éléments que Bruxelles veut voir figurer dans ce futur accord de coopération.

L'ACCUEIL DE L'EUROPE

Une ambition internationale

Le gouvernement s'impliquera tout particulièrement dans les négociations relatives aux perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne. Elles conditionneront l'octroi à Bruxelles de fonds destinés à lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'emploi et l'insertion socio-professionnelle des populations précarisées.

Sur le plan budgétaire, le gouvernement s'engage à respecter les normes convenues avec l'Etat fédéral dans le cadre du Pacte européen de stabilité et de croissance. Le ministre-président indique que Bruxelles ne pourra pas fournir d'effort supplémentaire par rapport à la trajectoire définie en 1999 par le Conseil supérieur des finances qui ramène à zéro le déficit à l'horizon 2010.

Le gouvernement veillera, par ailleurs, à ne pas alourdir la pression fiscale globale sur les habitants et les entreprises. La recette attendue du casino sera notamment affectée à une réduction de la taxe forfaitaire régionale. Et pour ses grands projets d'investissement, la Région compte solliciter plus qu'avant la Banque européenne d'investissements.

L'administration au service des Bruxellois

La désignation des futurs titulaires des fonctions de directions dans l'administration sera objectivée. Le gouvernement rédigera une nouvelle circulaire à l'attention des communes et des CPAS, relative au respect des lois linguistiques et au bon fonctionnement des services. En 2005, un service de médiation sera créé, des cours intensifs de langues seront organisés pour les candidats et les primes de bilinguisme «substantiellement» augmentées. La Région veillera également à promouvoir l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de ses services publics.

Notons enfin que, pour appuyer les communes qui ont consenti une augmentation barémique de 2% en faveur du personnel communal et des CPAS, la Région accordera un subside équivalent à 1% de cette augmentation. Et moyennant une restructuration et une rationalisation du réseau des hôpitaux publics (Iris), la Région prendra en charge le déficit (1996-2002) des hôpitaux publics.

Le programme du nouveau gouvernement a été diversement apprécié par les groupes politiques

Parole, tout d'abord, à l'opposition.

MR: «prouesses d'illusionniste»

Sur les bancs francophones, le chef de file du MR, Jacques Simonet qualifie d'«effets d'annonce sans lendemain» les promesses «impayables» de l'équipe Picqué. Celles-ci relèveraient plus de la «prouesse d'illusionniste» que de la véritable responsabilité politique. «Rien que pour l'année 2005», dit-il, «le besoin de crédits complémentaires s'élèvera à plus de 120 millions d'euros alors que les marges budgétaires prévues pour cet exercice ne sont au mieux que de 10 millions d'euros». Jacques Simonet juge «pernicieuse» l'attitude du ministre-président qui consisterait à tabler sur l'augmentation des moyens provenant de l'accord de coopération Etat-fédéral-Région bruxelloise pour assumer les dépenses futures. C'est «pernicieux», insiste-t-il, parce que cela placerait Bruxelles sous dépendance financière de l'Etat fédéral et donc de la Flandre.

Le MR qualifie, par ailleurs, de «vieilles recettes inefficaces», les projets en matière économique. «Comment penser résoudre le chômage, en 2004», argumente M. Simonet, en privilégiant les emplois subsidiés au détriment de la confiance au monde de l'entreprise?».

Groen: «une approche sociale trop limitée»

Du côté de l'opposition néerlandophone, Adelheid Byttebier, salue au nom de Groen la priorité accordée à l'amélioration de l'habitat et à la création d'emplois. Mais elle met aussitôt en garde: la construction de logements et d'industries ne peut s'approprier nos réserves naturelles qui nous protègent contre l'exode urbain.

Groen se dit sensible aux économies d'énergie projetées. Mais si les incitants ne produisaient pas les effets escomptés, les Verts préconiseraient alors des mesures contraignantes, y compris en matière de gestion des déchets qui, actuellement, «repose entièrement sur la bonne volonté des habitants». Les écologistes néerlandophones approuvent le plan d'amélioration des infrastructures routières au profit des «usagers faibles» (piétons et cyclistes). En matière sociale, par contre, ils estiment que trop peu d'efforts seront accomplis en faveur des seniors, dont l'assistance à domicile doit constituer une priorité. Selon les verts, également, le gouvernement ne déploie pas assez d'efforts pour l'intégration multiculturelle. L'«approche» flamande des sans abris – avec un accompagnement social très poussé – est complètement négligée par les autorités bruxelloises, disent-ils.

Sur les bancs de la majorité, ensuite.

PS

Pour le Groupe PS, la Région de Bruxelles-Capitale a besoin d'un projet de ville global et cohérent. Car au-delà de sa nature urbaine, notre Région est caractérisée par plusieurs facteurs sociaux, économiques, démographiques et culturels spécifiques qu'il convient de prendre en considération. Le but de ce projet de ville est de définir un plan d'ensemble, des objectifs communs et d'en rechercher la mise en oeuvre par la mobilisation de tous les acteurs et de tous les moyens.

Les priorités du projet gouvernemental sont celles des Bruxellois, en l'occurrence l'emploi, le logement et la qualité de vie.

Concernant les moyens à mobiliser, le «Contrat pour l'économie et l'emploi» visera le développement économique et la création des entreprises. Citons également le soutien au «non-marchand» par la création d'emplois subventionnés. Le secteur du logement verra tous ses leviers activés: construction, rénovation, mise à disposition, acquisition,... Pour améliorer le cadre de vie de tous les Bruxellois, le gouvernement se donne des ambitions nouvelles en matière de rénovation urbaine, de mobilité, d'environnement et de sécurité.

Le Groupe PS souligne également les engagements du gouvernement sur la méthode à suivre, fondée sur la concertation et le partenariat. Le «Contrat pour l'économie et l'emploi» associe la Région et les partenaires sociaux approfondit le pacte Social. Le partenariat Région-communes étend à d'autres domaines - le logement et la propreté - le principe mis en oeuvre avec succès dans les contrats de quartier. Et le pacte associatif doit permettre d'asseoir une collaboration durable et loyale entre Bruxelles et les acteurs indispensables de la citoyenneté que sont les associations.

En conclusion, ce projet de ville entend promouvoir le développement de notre Région au profit de tous les habitants et ce, quelles que soient leurs communes, leurs quartiers, leurs origines et leurs cultures.

cdH: «l'emploi et l'économie, enfin!»

Dans les rangs francophones encore, le cdH a accueilli la déclaration de politique générale du gouvernement «avec enthousiasme et détermination». Denis Grimberghs, son chef de groupe, a salué la priorité «enfin» donnée au

développement économique et à l'accès à l'emploi «pour le plus grand nombre de Bruxellois». Il se réjouit de la négociation prochaine d'un «contrat pour l'économie et l'emploi» avec l'ensemble des partenaires sociaux et tous les acteurs pouvant appuyer le projet régional.

Denis Grimberghs estime indispensable de dégager des synergies avec les Communautés pour l'apprentissage des langues et la valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Le cdH estime, par ailleurs, prioritaire l'urbanisation des réserves foncières, au profit du logement, de l'entreprise et des espaces collectifs. Il souhaite l'élaboration d'un cahier des charges bruxellois vis à vis des autorités fédérales, de la Flandre et de la Wallonie pour le développement du Réseau express régional (RER) et la gratuité d'accès aux transports publics bruxellois. En matière fiscale, enfin, Denis Grimberghs préconise la mise en place d'incitants. A la fois pour l'accès à la propriété familiale et l'investissement entrepreneurial.

Ecolo : « un projet global et cohérent »

Tout au long de la campagne, Ecolo a appelé de ses vœux la formation d'un Olivier (Ecolo-PS-CDH), seul capable de répondre aux défis qui se posent à notre Région, qui a peiné à s'affirmer face aux autres niveaux de pouvoir, qui a été paralysée par des querelles intestines et qui n'a pas réussi à répondre à la crise du logement, à l'augmentation du chômage et la à dégradation du cadre de vie.

Selon Yaron Pesztat, chef de groupe Ecolo, la déclaration de politique générale renforce les écologistes dans cette conviction et les enthousiasme.

siasme pour les Bruxellois qui peuvent enfin espérer que le gouvernement apporte une réponse à leur préoccupations légitimes telles que l'emploi, le logement, la mobilité, l'environnement et de manière générale, la qualité et le cadre de vie.

La première satisfaction des Verts vient de ce que l'accord de gouvernement n'est pas la simple addition des priorités, qui, lors de la précédente législature se sont souvent avérées contradictoires, mais un projet global et cohérent. C'est aussi ce qui caractérise le projet des écologistes qui (ré)concilie la défense de l'environnement, le progrès social et le développement économique.

Un projet dont la mise en œuvre nécessite par définition une approche transversale des problèmes dont la déclaration gouvernementale offre de nombreuses illustrations, et qui permettra d'atteindre des objectifs à triple dividende: social, économique et environnemental.

VLD: «de forts accents libéraux»

Sur les bancs de la majorité néerlandophone, le chef de groupe VLD, Jean-Luc Vanraes se réjouit que francophones et néerlandophones aient pu mener leurs négociations dans une atmosphère «particulièrement constructive». Et que le texte final de l'accord recèle de «forts accents libéraux». Pour le VLD, les développements de l'em-

ploi et de l'économie sont prioritaires et seuls susceptibles d'améliorer la qualité de la vie à Bruxelles. Une économie forte, dit ce parti, est synonyme de recettes et donc de moyens financiers pour améliorer la qualité de vie de tous les Bruxellois. Les libéraux néerlandophones se félicitent également du «stop fiscal» prévu dans l'accord de gouvernement et des incitants fiscaux susceptibles, selon eux, de créer des emplois durables et d'attirer des habitants. Cela permettra, assurent-ils, d'inverser la logique perverse qui veut que les ménages à hauts revenus quittent la ville, attirés par la fiscalité immobilière attrayante de la périphérie. En ce qui concerne la politique de l'emploi, Jean-Luc Vanraes apprécie particulièrement la volonté du gouvernement de faire collaborer les Communautés pour améliorer la formation et la connaissance des langues, du néerlandais en particulier.

SPA-Spirit: «Ouverture et tolérance»

Dans la majorité toujours, au nom du SPA-Spirit, Marie-Paule Quix a relevé les efforts du gouvernement pour bâtir une communauté urbaine ouverte, tolérante, sociale et multiculturelle. Elle insiste sur les actions prévues pour insérer les jeunes sur le marché de l'emploi, favoriser le bilinguisme et lutter contre les discriminations à l'embauche. Pour les socialistes néerlandophones la politique du logement nécessite une

lutte drastique contre l'abandon d'immeubles. L'habitat doit être accessible aux plus défavorisés mais aussi aux revenus moyens, de manière à assurer une plus grande mixité des quartiers. En matière de mobilité, le groupe SPA-Spirit a résolument pris le parti des piétons, des cyclistes et des usagers des transports en commun. Et pour ce qui est de l'administration, il approuve l'envoi de circulaires aux communes et aux CPAS en vue de mieux garantir le bilinguisme et le respect des lois linguistiques à Bruxelles.

CD&V: «Une ville de minorités»

Autre formation néerlandophone de la majorité: le CD&V qui voit dans Bruxelles une ville aux multiples minorités culturelles. Les démocrates-chrétiens flamands disent vouloir construire des passerelles entre ces minorités pour éviter la dualisation et accroître les chances de tous les Bruxellois à un meilleur avenir. Le CD&V se réjouit que le gouvernement se préoccupe de promouvoir une économie forte, qui tende vers un taux d'emploi accru et des logements accessibles à tous les types d'habitants. Et il apprécie le fait que l'exécutif veuille à renforcer le bilinguisme de la population. Quant aux bruits engendrés par les avions, de jour comme de nuit, le CD&V estime que les nuisances sonores doivent être mieux réparties entre Bruxelles et la périphérie.

LISTE DES CABINETS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES SECRETAIRES D'ETAT

Charles PICQUE

Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine, du Logement, de la Propreté publique et de la Coopération au développement
 **rue Ducale 9
 1000 Bruxelles
 Tél.: 02/506.32.11
 Fax: 02/514.40.22**

Guy VANHENGEL

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures
 **avenue des Arts 9
 1210 Bruxelles
 Tél.: 02/209.28.11
 Fax: 02/209.28.12**

Benoît CEREXHE

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Recherche scientifique et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente
 **rue Capitaine Crespel, 35
 1050 Bruxelles
 Tél.: 02/508.79.11
 Fax: 02/514.48.60**

Pascal SMET

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité et des Travaux publics
 **Avenue Louise 54 bte 11
 1050 Bruxelles
 Tél.: 02/517.12.59
 Fax: 02/511.54.64**

Evelyne HUYTEBROECK

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'Eau
 **«Stéphanie I»
 avenue Louise, 54 bte 10
 1050 Bruxelles
 Tél.: 02/517.12.00
 Fax: 02/517.14.90**

Françoise DUPUIS

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée du Logement et de l'Urbanisme
 **boulevard du Régent, 21/23
 1000 Bruxelles
 Tél.: 02/506.33.11
 Fax: 02/513.50.80**

Brigitte GROUWELS

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et du Port de Bruxelles
 **«Stéphanie I»
 avenue Louise, 54 bte 12
 1050 Bruxelles
 Tél.: 02/517.13.33
 Fax: 02/511.50.83**

Emir KIR

Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Propreté publique et Monuments et Sites
 **boulevard du Régent 21/23
 1000 Bruxelles
 Tél.: 02/506.34.11
 Fax: 02/511.88.59**

Les députés bruxellois (pour les biographies, les fonctions, l'appartenance aux commissions... voir notre site Internet www.parlbru.irisnet.be)

1 AHIDAR Fouad SPa-Spirit	31 DERBAKI SBAÏ Amina PS	61 MOUZON Anne-Sylvie PS
2 AMPE Els VLD	32 DESTEXHE Alain MR	62 ÖZKARA Emin PS
3 ANDRE Eric MR	33 DE WOLF Vincent MR	63 PARMONTIER Joseph PS
4 ARKU Paul FN	34 DIALLO Bea PS	64 PAYFA Martine MR
5 AZZOUZI Mohamed PS	35 DOULKERIDIS Christos Ecolo	65 PERSOONS Caroline MR
6 BEGHIN Jan SPa-Spirit	36 DOYEN Hervé cdH	66 PESZTAT Yaron Ecolo
7 BERTIEAUX Françoise MR	37 DRAPS Willem MR	67 PISON Erland Vlaams Blok
8 BOUARFA Sfia PS	38 DUBIÉ Josy Ecolo	68 PIVIN Philippe MR
9 BRAECKMAN Dominique (Mme) Ecolo	39 du BUS de WARNAFFE André cdH	69 P'TITO Olivia PS
10 BYTTEBIER Adelheid Groen	40 EL KTIBI Ahmed PS	70 QUIX Marie-Paule SPa-Spirit
11 CARON Danielle MR	41 EL YOUSFI Nadia PS	71 RAZZOUK Souad MR
12 CARTHE Michèle PS	42 EMMERY Isabelle PS	72 RIGUELLE Joël cdH
13 CHABERT Jos CD&V	43 ERENS Frederic Vlaams Blok	73 ROELANTS du VIVIER François MR
14 CHAHID Mohammadi PS	44 FÉRET Daniel FN	74 ROMDHANI Mahfoudh PS
15 CLERFAYT Bernard MR	45 FISZMAN Julie PS	75 RORIVE Audrey FN
16 COPPENS René VLD	46 FREMAULT Céline cdH	76 ROUSSEAUX Jacqueline MR
17 DAEMS Alain Ecolo	47 GALAND Paul Ecolo	77 SAIDI Fatiha PS
18 DAÏF Mohamed PS	48 GILSON Nathalie MR	78 SIMONET Jacques MR
19 de CLIPPELE Olivier MR	49 GOSUIN Didier MR	79 SCHEPMANS Françoise MR
20 DECOURTY Willy PS	50 GRIMBERGHS Denis cdH	80 SEYNS Valérie Vlaams Blok
21 DE GALAN Magda PS	51 HASQUIN-NAHUM Michèle MR	81 TEITELBAUM Viviane MR
22 de GROOTE Julie cdH	52 JAMOULLE Véronique PS	82 TOMAS Eric PS
23 de JONGHE d'ARDOYE d'ERP Yves MR	53 LAHLALI Mohamed PS	83 VAN ASSCHE Jos Vlaams Blok
24 DEJONGHE Carla VLD	54 LEDUC Alain PS	84 VAN NIEUWENHOVEN Christiane FN
25 DELFORGE Céline Ecolo	55 LEMESRE Marion MR	85 VANDENBOSSCHE Walter CD&V
26 de LOBKOWICZ Stéphane cdH	56 LOOTENS-STAEEL Dominiek Vlaams Blok	86 VANRAES Jean-Luc VLD
27 DELPÉRÉE Francis cdH	57 MADRANE Rachid PS	87 VERVOORT Rudi PS
28 DEMOL Johan Vlaams Blok	58 MAMPAKA MANKAMBA Bertin cdH	88 VYGHEN Carine PS
29 de PATOUL Serge MR	59 MOLENBERG Isabelle MR	89 ZENNER Alain MR
30 DE PAUW Brigitte CD&V	60 MOUSSAOUI Fatima cdH	

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-après dûment complété, à l'adresse suivante:

**Parlement bruxellois – Relations publiques
 1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12**

Nom, prénom:

sollicite un abonnement aux «Echos du Parlement bruxellois»

rue:

..... n°

code postal: localité:

Date: Signature:

